

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK) – Le 31 mars 2015 – *La Chambre de commerce du Grand Moncton examine le plan fiscal du Nouveau-Brunswick pour l'exercice 2015/16*

Le gouvernement libéral de Brian Gallant a déposé son premier budget aujourd'hui après des mois d'intenses discussions au sujet de la réduction des dépenses et des hausses de taxes. Le ministre des Finances, Roger Melanson, a suggéré que le portefeuille de tous les Néo-Brunswickois en prendra un coup à cause du budget d'aujourd'hui.

« Nous nous attendions à des mesures budgétaires strictes », de dire la directrice générale de la CCGM, Carol O'Reilly. « Quelques annonces percutantes ont été faites, mais la plupart des choses dont nous pensions entendre parler aujourd'hui ont été mises de côté pour plus tard. C'est plutôt ce qui n'était pas inclus dans le budget, et non pas ce qui était inclus. Le moment est venu d'agir. »

La CCGM s'est dite déçue qu'il n'y ait pas eu d'autres annonces faites concernant les activités pétrolières et gazières à l'avenir. Toute annonce au sujet des changements à la TVH, de l'impôt sur le revenu, des taxes foncières, des péages autoroutiers et des actifs a été reportée à plus tard.

Le ministre des Finances, Roger Melanson, mentionne « qu'on demande à ceux qui en ont plus d'aider davantage. »

Le gouvernement a annoncé les changements à l'impôt sur le revenu des particuliers. Deux nouvelles tranches de revenu ont été ajoutées. Les gens dont le salaire se situe entre 150 000 \$ et 250 000 \$ verront passer de 17,84% à 21% leurs taxes, et ceux qui gagnent 250 000\$ et plus verront passer leurs taxes de 17,84% à 25,75%. Le budget envoie un message : tout le monde n'a pas les mêmes ressources.

« Bien entendu, comme la voix de la communauté des affaires, la CCGM était déçue d'apprendre que le crédit d'impôt pour dividendes disponibles pour les petites entreprises est passé de 5,3% à 4% », mentionne Mme O'Reilly. « Les propriétaires de petites entreprises ressentent déjà une énorme pression en raison de notre situation économique actuelle. Cela est considéré comme un autre coup dur. »

De plus, le gouvernement a annoncé une hausse des taxes provinciales sur le carburant. Le carburant ordinaire sera assujéti à un taux d'imposition de 1,9 cents le litre, tandis que le carburant diesel sera assujéti à un taux d'imposition de 2,3 cents. Ce dernier taux correspond à une hausse d'environ 10%.

La CCGM s'inquiète de la manière dont cette hausse touchera le camionnage et la construction, ainsi que les nombreuses entreprises qui utilisent de l'équipement industriel.

« Non seulement cela aura-t-il des répercussions sur les sociétés de camionnage, mais aussi sur les consommateurs qui doivent payer davantage pour des biens », explique le directeur général de l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique, Jean-Marc Picard.

« Cette hausse de la taxe sur le carburant pourrait avoir de nombreuses répercussions », indique Mme O'Reilly. « Les sociétés de camionnage pourraient décider de ne pas faire le plein au Nouveau-Brunswick, mais plutôt en Nouvelle-Écosse; ou, dans la pire éventualité, elles pourraient quitter la province afin de s'installer là où elles peuvent se permettre de faire des affaires. »

Les aînés dans la province et les universités ont également été affectés.

Le ministre des Finances, Roger Melanson, souligne que d'autres décisions difficiles devront être prises. Le gouvernement continuera à effectuer la révision stratégique des programmes qui a été entreprise plus tôt cette année et il continuera de nourrir un dialogue avec le grand public afin que nous puissions retrouver l'équilibre fiscal au Nouveau-Brunswick.

-30-

La Chambre de commerce du Grand Moncton est la voix de la communauté d'affaires pour plus de 825 entreprises, ce qui représente au-delà de 35 000 membres à Moncton, à Dieppe, à Riverview et dans les environs.

Personne-ressource :

Bonnie Porter

Directrice des communications et des opérations

Tél. : 506-856-4004 Courriel : bporter@gmcc.nb.ca